



Contrebande de cigarettes : entreprises suisses accusées

Rubrique : actualités - Date : mardi 5 novembre 2002

LUGANO - L'Union européenne accuse des entreprises suisses de blanchir de l'argent lié à la contrebande internationale de cigarettes. Elle pointe du doigt le groupe commercial bâlois Weitnauer et la société d'un homme d'affaires tessinois. Le groupe bâlois essentiellement actif dans le commerce hors-taxe s'est dit surpris de ces reproches. L'UE a formulé ses accusations dans le cadre de la procédure civile lancée par Bruxelles jeudi devant la justice américaine contre le cigarettier américain RJ Reynolds pour blanchiment d'argent.

Dans la « NZZ am Sonntag », un porte-parole du groupe bâlois parle « d'insinuations malveillantes et sans fondement ». Même son de cloche du côté de l'avocat de l'homme d'affaires tessinois Alfred Bossert, Mario Postizzi. L'UE accuse « Alfred-Bossert-Money-Laundering Organization » de blanchiment d'argent sale dans le cadre de contrebande international de cigarettes et de trafic de drogue.

Interrogé dimanche, M. Postizzi a affirmé que son client n'avait aucune connaissance de la plainte déposée et avait un casier judiciaire vierge. Son client n'a jamais fait non plus l'objet d'une enquête en Suisse, souligne l'avocat. Il a concédé toutefois que le procureur anti-mafia Giuseppe Scelsi de Bari (I) soupçonne son client d'organiser une contrebande de cigarettes.

L'UE est engagée de longue date dans la lutte contre la contrebande de cigarette. L'entrée illégale dans les pays de l'UE de milliers de conteneurs prive chaque année le budget communautaire de « plusieurs milliards d'euros » de droits de douane et de TVA, avait estimé la Commission européenne en l'an 2000. (SDA-ATS/og sw ih sy/c5swi c4 fin) © ATS

Source : [Edicom](#)